



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question au Gouvernement n° 2331

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Daniel Mandon.

M. Daniel Mandon. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Comme de nombreux collègues, j'ai, dans ma circonscription, un centre hospitalier universitaire, au sein duquel un personnel de qualité accomplit un travail remarquable, tant en matière de santé qu'en matière de formation, puisque la faculté de médecine de Saint-Etienne est réputée pour la qualité de son enseignement.

Lors des contacts que j'ai pu avoir sur le terrain avec les internes, j'ai mesuré l'émotion réelle de ces jeunes médecins et leur inquiétude quant à leur avenir.

Aujourd'hui, la situation progresse, puisque les internes de plusieurs régions et centres ont décidé de reprendre le travail, suivis par de nombreux chefs de clinique. C'est le cas à Saint-Etienne.

Cette avancée est le fruit des solutions que vous avez proposées, monsieur le ministre, en réponse aux revendications initiales des internes et qui leur permettront, lors de l'installation en cabinet libéral, d'être exonérés pendant sept ans du reversement d'honoraires réclamé en cas de dépassement des objectifs de dépenses.

Dans le contexte actuel, nous savons qu'il y a des amalgames. Or, dans ce domaine comme bien d'autres domaines où l'on observe des revendications, il y a le texte, le contexte et le prétexte.

M. André Santini et M. René Couanau. Très bien !

M. Daniel Mandon. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous souhaiterions connaître l'évolution de ce dossier, qui retient légitimement l'attention de nombreux députés. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il y a les amalgames; il y a aussi les malentendus. Certains internes ont cru, en écoutant des gens qui se plaisent à déformer les faits, qu'ils seraient demain, lorsqu'ils s'installeront en ville, astreints à je ne sais quels quotas, à je ne sais quelles limitations de leur activité. Ce ne sont là qu'histoires et bobards ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Il y a eu une inquiétude légitime: les internes et les chefs de clinique voulaient savoir s'ils seraient exonérés de reversement - si reversement il doit y avoir - durant une période d'installation afin de tenir compte de leurs frais d'équipement des cabinets.

Par deux fois, la caisse nationale et les partenaires conventionnels ont écouté la jeune génération et ont répondu dans le sens que souhaitaient les internes. L'intersyndicale des internes et des chefs de clinique avait réclamé sept ans d'exonération; ces sept ans ont été obtenus. J'en tire, pour ma part, une leçon: lorsqu'il y a une discussion conventionnelle, il faut, même si les gens encore en formation ne peuvent pas être partenaires de la convention, qu'ils soient informés en temps réel et qu'une explication approfondie leur soit donnée.

Cet effort d'information et d'explication va se poursuivre. Ce soir, les chefs de clinique se réuniront. Je viens moi-même de Brest, où j'ai rencontré internes et chefs de clinique dans un CHU. Manifestement, le message a été reçu. Ils veulent que cette réforme, fondamentalement liée à la qualité des soins, se poursuive. Ils veulent en être les acteurs, et ils ont raison. Ce ne sont pas les partisans égoïstes d'un statu quo qui prépareront les chemins de la jeune génération, mais les réformistes courageux qui regardent l'avenir et qui font tout pour

preserver la medecine a la francaise. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Daniel Mandon.

M. Daniel Mandon. Ma question s'adresse a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Comme de nombreux collegues, j'ai, dans ma circonscription, un centre hospitalier universitaire, au sein duquel un personnel de qualite accomplit un travail remarquable, tant en matiere de sante qu'en matiere de formation, puisque la faculte de medecine de Saint-Etienne est reputee pour la qualite de son enseignement.

Lors des contacts que j'ai pu avoir sur le terrain avec les internes, j'ai mesure l'emotion reelle de ces jeunes medecins et leur inquietude quant a leur avenir.

Aujourd'hui, la situation progresse, puisque les internes de plusieurs regions et centres ont decide de reprendre le travail, suivis par de nombreux chefs de clinique. C'est le cas a Saint-Etienne.

Cette avancee est le fruit des solutions que vous avez proposees, monsieur le ministre, en reponse aux revendications initiales des internes et qui leur permettront, lors de l'installation en cabinet liberal, d'etre exoneres pendant sept ans du reversement d'honoraires reclame en cas de depassement des objectifs de depenses.

Dans le contexte actuel, nous savons qu'il y a des amalgames. Or, dans ce domaine comme bien d'autres domaines ou l'on observe des revendications, il y a le texte, le contexte et le pretexte.

M. Andre Santini et M. Rene Couanau. Tres bien !

M. Daniel Mandon. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous souhaiterions connaitre l'evolution de ce dossier, qui retient legitiement l'attention de nombreux deputes. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Il y a les amalgames; il y a aussi les malentendus. Certains internes ont cru, en ecoutant des gens qui se plaisent a deformer les faits, qu'ils seraient demain, lorsqu'ils s'installeront en ville, astreints a je ne sais quels quotas, a je ne sais quelles limitations de leur activite. Ce ne sont la qu'histoires et bobards ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Il y a eu une inquietude legitime: les internes et les chefs de clinique voulaient savoir s'ils seraient exoneres de reversement - si reversement il doit y avoir - durant une periode d'installation afin de tenir compte de leurs frais d'equipement des cabinets.

Par deux fois, la caisse nationale et les partenaires conventionnels ont ecoute la jeune generation et ont repondu dans le sens que souhaitaient les internes. L'intersyndicale des internes et des chefs de clinique avait reclame sept ans d'exoneration; ces sept ans ont ete obtenus. J'en tire, pour ma part, une lecon: lorsqu'il y a discussion conventionnelle, il faut, meme si les gens encore en formation ne peuvent pas etre partenaires de la convention, qu'ils soient informes en temps reel et qu'une explication approfondie leur soit donnee.

Cet effort d'information et d'explication va se poursuivre. Ce soir, les chefs de clinique se reuniront. Je viens moi-meme de Brest, ou j'ai rencontre internes et chefs de clinique dans un CHU. Manifestement, le message a ete recu. Ils veulent que cette reforme, fondamentalement liee a la qualite des soins, se poursuive. Ils veulent en etre les acteurs, et ils ont raison. Ce ne sont pas les partisans egoistes d'un statu quo qui prepareront les chemins de la jeune generation, mais les reformistes courageux qui regardent l'avenir et qui font tout pour preserver la medecine a la francaise. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2331

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 1997, page 1966

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1966

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mars 1997